

# Info-GT

PILIER  
TERRITOIRE



FAUVILLERS

GT 3  
26 février  
2019

Dans ce numéro :

De quoi parle-t-on ce soir ?	1
Les constats mis en avant par le diagnostic	1
Ce que vous avez dit...	2
Pour aller plus loin...	2
Exemples de bonnes pratiques	2
Quelques mots clefs précisés	3
Exemples de bonnes pratiques (suite)	3

THEME : Cadre villageois et aménagement du territoire

## De quoi parle-t-on ce soir ?

Plusieurs thèmes seront abordés au cours de ce Groupe de Travail :

Dans nos sociétés actuelles, une diminution générale de la **convivialité** est ressentie, une difficulté à vivre ensemble s'installe, l'individualisme menace... Localement, il semble qu'un obstacle supplémentaire à la cohésion sociale soit le manque d'aménagements dits de convivialité au sein des villages. La création de lieux et d'occasions de rencontre apparaît donc comme importante pour le développement des villages.

Il est également nécessaire **d'aménager tout le territoire**, c'est-à-dire, d'organiser le cadre de vie de la collectivité. Cette thématique complexe fait intervenir de nombreux domaines comme le logement, la démographie, l'économie, l'environnement... Pour que les hommes et leurs activités puissent coexister, les autorités publiques doivent donc décider comment affecter chaque zone du territoire et les développer de façon cohérente.

Enfin, les villages sont les héritiers d'un **patrimoine** particulier à préserver. Le patrimoine (architectural, historique, religieux) est une caractéristique intrinsèque de la commune mais également un atout économique (artisanat pour la rénovation, tourisme). Sa mise en valeur peut contribuer à construire l'identité d'une Commune, une référence collective pour tous ses habitants.

## Les constats mis en avant par le diagnostic

La commune est **très rurale** avec seulement 4% de sa surface urbanisable et la population regroupée dans ses 13 villages. Si le plan de secteur définit les différentes zones d'affectation du territoire, le **Schéma de Développement Communal** (SDC) en propose une planification dans leur mise en œuvre, notamment pour les Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC). Le SDC définit des **espaces publics fédérateurs** dans chaque village.

Des acteurs de l'aménagement du territoire (en particulier la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) et la

Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne (MURLA) sont également présents sur la commune. L'occupation du sol est fortement représentée par des zones agricoles et forestières étendues (chacune représentant 44% de la surface du territoire) ; certaines zones sont moins présentes (loisirs et économiques) et seulement partiellement mises en œuvre. La Zone d'Activités Economiques Mixtes de Malmaison s'étend sur plus de 32ha dont moins de 10ha sont occupés.

Bénéficiant de **potentialités foncières encore importantes** bien qu'inégalement réparties selon les villages, celles-ci font parfois l'objet d'une urbanisation peu intégrée.

La commune présente un **patrimoine bâti très riche et diversifié** (périmètre protégé, petit patrimoine, archéologie...), important en quantité et reconnu. Lors de la précédente Opération de Développement Rural, un inventaire du petit patrimoine a été réalisé.



Bâtiment classé à l'IPIC dans le village de Menufontaine

## Ce que vous avez dit en matière de cadre villageois et aménagement du territoire

« le manque d'espaces de rencontres, de convivialité et d'aménagement de l'espace public »



La population insiste sur la **qualité du cadre de vie et du patrimoine bâti** et dénonce le **manque d'espaces de rencontre**, de convivialité et d'aménagement de l'espace public. Les villages ne sont pas assez embellis. Pour la population, le dynamisme des villages passe par une **cohérence urbanistique** (donnée par le SDC) et une reconnaissance de l'architecture présente y compris au niveau très local (le nuancier des façades édité par la MURLA ne serait pas adapté aux villages les plus

proches du Grand-Duché du Luxembourg). Les caractéristiques rurales du bâti seraient **menacées par la pression foncière, la dispersion de l'habitat et le manque d'entretien de certains bâtiments**.

La population nuance le constat très positif concernant le patrimoine car certains éléments ne seraient pas répertoriés ou pas entretenus.



Le Nuancier des façades, référence spécifique pour l'Ardenne centrale

### Pour aller plus loin dans la réflexion, quelques questions à se poser...

Comment préserver le côté rural tout en améliorant l'attractivité de chaque village ? Comment pérenniser la qualité du cadre de vie de la commune ? Comment aménager des espaces publics de rencontres pour favoriser la convivialité, embellir le cadre de vie quotidien et respecter et valoriser l'architecture rurale ?

Comment faire s'approprier le SDC par les citoyens ? Comment le mettre en œuvre ?

Comment préserver et mettre en valeur tous les éléments du patrimoine (architectural, historique, religieux) ?

### Exemples de bonnes pratiques

#### AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE NY (HOTTON)

Au départ, il s'agissait juste d'enfourer les lignes électriques et de revoir l'éclairage d'un des plus beaux villages de Wallonie. Finalement, un projet global d'aménagement d'un espace de convivialité a permis de rendre lisible les espaces et les usages : mobilité hiérarchisée, homogénéisation des matériaux, valorisation du patrimoine et gestion des eaux.

De plus, la participation des riverains et leur adhésion au projet a entraîné la requalification de leur devant-de-porte grâce à l'élaboration concertée d'une charte d'aménagement des abords.



#### AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 120ÈME À BELLEFONTAINE (TINTIGNY)



La fontaine classée se perdait initialement dans une mare de tarmac. Cet espace public situé au centre de Bellefontaine, cerné par les voiries, servait de parking non structuré. L'aménagement a été réfléchi pour rendre au village un espace convivial et structurant. Le périmètre d'intervention s'étend de façade à façade, de façon à donner une homogénéité à l'aménagement des usoirs.

La fontaine a été restaurée préalablement. Une petite place minérale a été créée autour du lavoir et agrémentée de banquettes. L'arrière a été végétalisé ; des bandes de graminées organisent l'espace. Les circulations piétonnes ont été redéfinies. Le mobilier public fait référence au bois ; l'éclairage intelligent rend le lieu agréable en soirée.

Cet aménagement permet à la fois de mettre en évidence la valeur symbolique de la place autour du lavoir dans une proportion juste, et d'offrir une large zone de rassemblement pour les activités collectives et festivités locales.



## Quelques mots clefs précisés (sources : DGO4 et FRW)

**SDC : le Schéma de Développement Communal** est la nouvelle appellation du Schéma de Structure Communal.

Le SDC de Fauvillers contient 5 objectifs prioritaires :

- Assurer un développement harmonieux des villages, notamment en renforçant le rôle de pôle principal de Fauvillers et le rôle de villages-relais de Sainlez et Tintange ; en rénovant le cœur des villages et créant des espaces publics accueillants ; et en conservant le caractère rural des villages et protégeant le patrimoine bâti.
- Développer les équipements et les services.
- Assurer le développement économique de la commune.
- Protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune, notamment en maîtrisant l'extension des villages.
- Sécuriser et favoriser les déplacements.

**Espaces publics, espaces de convivialité :** (subventionnables jusqu'à 60% dans le cadre du PCDR) Dans un village, la place de l'église ne constitue plus le seul espace public. Une rue, une ruelle, une placette, un chemin de halage, une plaine de jeux, un parc, un jardin... pourvu qu'ils soient en plein air et ouverts au public gratuitement, rentrent aussi dans le cadre des espaces publics.

Très souvent, le stationnement pour voitures constitue la fonction principale et quasi unique des espaces publics villageois. Mais progressivement, de nouveaux rôles, répondant à de nouvelles attentes, sont aujourd'hui pris en considération comme la polyvalence et la bonne intégration dans l'ensemble du paysage villageois. La FRW propose de ramener à trois grandes catégories les rôles attribués aujourd'hui aux espaces collectifs :

- Offrir un lieu propice pour des rencontres informelles entre les habitants, les personnes de passage, les générations et toutes les catégories de la population.
- Faciliter les déplacements, motorisés ou non, en régulant le trafic, en offrant des places de stationnement et des lieux de repos pour piétons et cyclistes ; le tout, de manière aisée et sécurisée.
- Renforcer l'attractivité du village : en mettant en valeur le patrimoine bâti, riverain du site ; en jouant sur le relief, l'espace, la perspective ; en valorisant les éléments de la mémoire collective, de l'histoire locale ; en contribuant ainsi à créer ou à renforcer un sentiment d'appartenance locale, facteur de solidarité et d'implication dans la vie collective.

**Novau d'habitat :** urbaniser plus intensément les espaces les mieux situés exige d'être plus économe dans la gestion du territoire, de manière à ce qu'ils profitent au plus grand nombre. Il faut donc les densi-

fier davantage et y assurer une plus grande mixité fonctionnelle (associant la fonction résidentielle aux fonctions économiques, commerciales, culturelles, sociales, de transports...).

**ZACC :** une Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) est une zone à part entière du plan de secteur. Elle peut faire l'objet de n'importe quelle affectation, sauf une zone d'extraction ou une zone d'activité industrielle. Les autorités communales peuvent décider d'y créer de l'habitat, une zone de loisirs, des équipements communautaires, une zone d'activités économiques ou lui conserver une affectation rurale.

Sur la commune de Fauvillers, 11 ZACC représentent 129ha (<2% de la surface communale). Aucune n'est mise en œuvre mais le SDC a défini leur priorité de mise en œuvre.

**Habitat durable :** habitat tendant vers un logement sain, accessible à tous et consommant peu d'énergie. Il s'agit par-là d'améliorer les performances de l'habitat en termes de sécurité, de salubrité et d'énergie ce qui a un effet sur le poids de la facture énergétique des logements et donc du budget des ménages. Cela passe par exemple par une meilleure isolation, la rénovation du bâti ancien (caractéristique de la Wallonie) mais aussi par une diminution de la précarité des logements ou l'innovation en matière d'habitat alternatif.

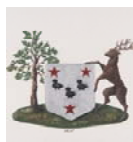
## Exemples de bonnes pratiques (suite)

**LA MÉMOIRE DU TRAM À FAUVILLERS :** La Commission Locale de Développement Rural a initié et accompagné ce projet tout au long de sa concrétisation. Un important et riche travail de transmission intergénérationnelle a permis aux anciens utilisateurs du tram d'expliquer aux plus jeunes que c'était le principal moyen de transport dans la région. Enfin, tous les participants du projet ont effectué un réel travail historique afin que les informations proposées soient les plus exactes possibles.

Ce projet de mémoire collective a fait suite à l'appel à projet « Générations rurales : favoriser les relations intergénérationnelles en milieu rural : construire des ponts entre les générations » (2010) et a été subsidié par la Région wallonne dans le cadre d'une action « patrimoine » du 1er PCDR. Ainsi 8 panneaux didactiques ont été installés et des enregistrements oraux réalisés afin de conserver la trace de la mémoire locale.



## Opération de développement rural de la Commune de Fauvillers



### Administration communale de Fauvillers

Place communale, Fauvillers, 310

6637 FAUVILLERS

Tel : +32 (0)63 / 60.83.23



### Fondation rurale de Wallonie

Rue de France, 19A

6730 Tintigny

Agents de développement

- Sophie ORBAN

- Bruno Echterbille

Tel : 063 440 202



### Bureau d'études SPRL LACASSE-MONFORT

Valentin LABOREY & Cécile ROMAND, auteurs de programme

Petit Sart 26 à 4990, LIERNEUX

Tel : 080 418 681

## Pour en savoir plus...

- Code du développement territorial (CoDT)  
[http://lampsfw.wallonie.be/dgo4/site\\_aménagement/juridique/codt](http://lampsfw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/juridique/codt)
- Cahier n°8 de la FRW « Les espaces publics villageois »  
[https://www.frw.be/store/p178/Les\\_espaces\\_publics\\_villageois\\_-\\_Cahier\\_8.html](https://www.frw.be/store/p178/Les_espaces_publics_villageois_-_Cahier_8.html)
- Schéma de Développement Communal (SDC), nouvelle appellation du Schéma de Structure Communal approuvé en 2018  
[Consultable à l'Administration Communale](#)



Retrouvez-nous sur  
le Web :

[www.pcdr-fauvillers.info](http://www.pcdr-fauvillers.info)

Retrouvez-nous sur  
Facebook :

[PCDR Fauvillers](#)

## Rappel du calendrier

- **Mardi 5 février : Vie associative, sportive et culturelle** (y compris les infrastructures associatives et leurs activités mais aussi Citoyenneté et Communication y compris les infrastructures, réseaux, communication communale, liens entre les citoyens)
- **Mardi 12 février : Liens sociaux et services** (solidarité, bien-être, indicateurs de cohésion sociale, publics fragilisés : petite enfance, enfance et jeunes, aînés, santé ... et Logement)
- **Mardi 26 février : Cadre villageois et aménagement du territoire** (Schéma de Développement Communal, patrimoine et espaces de convivialité)
- **Mardi 12 mars : Ressources naturelles et environnement** (paysages, propreté, nuisances, épuration, énergie, PAED, forêt, eau)
- **Mardi 26 mars : Economie locale et Agriculture** (entreprises, emploi, ZAEM, commerces, diversification, accès à la terre et Produits locaux)
- **Mardi 2 avril : Tourisme** (HoReCa, produits touristiques, acteurs touristiques, hébergements, pré-RAVeL) **et Mobilité** (mobilité douce, voiture, TEC)